

MODIFICATION N° 4
**DATÉE DU 11 FÉVRIER 2021 APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 14 MAI 2020, EN SA
VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N°1 DATÉE DU 21 JUILLET 2020, PAR LA MODIFICATION N°2
DATÉE DU 9 OCTOBRE 2020 ET PAR LA MODIFICATION N°3 DATÉE DU 18 NOVEMBRE 2020**

Portefeuille privé de revenu d'actions BNI
(Séries *Conseillers*, *F*, *F5* et *T5*)

(ci-après le « **Fonds** »)

La notice annuelle datée du 14 mai 2020, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020 et par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020 (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement des parts du Fonds par Banque Nationale Investissements inc. est par les présentes modifiée comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

La présente modification est déposée en rapport avec la modification n°4 datée du 11 février 2021 apportée au prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, en sa version modifiée par la modification n°1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n°2 datée du 9 octobre 2020 et par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020 (la « **Modification n° 4 du prospectus simplifié** »).

La Modification n° 4 du prospectus simplifié a pour objet de donner avis aux épargnants:

- de l'ajout de titres de Série *O* au Portefeuille privé de revenu d'actions BNI.

Les porteurs de parts devraient consulter la Modification n°4 du prospectus simplifié pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications ci-dessus.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOTICE ANNUELLE

La notice annuelle est par les présentes modifiée comme suit:

- a) Sur la page couverture, l'information se rapportant au Fonds est supprimée et remplacée par la suivante:

Portefeuille privé de revenu d'actions BNI ^{1-2-3-5-6 **}

- b) Dans le tableau figurant dans la section intitulée « **Date de création des fonds et autres événements importants** » commençant à la page 6, l'appel de note 53 est ajouté après le nom du Portefeuille privé de revenu d'actions BNI, dans la colonne « **Nom du Fonds** », et la note 53 est ajoutée à la fin du tableau et se lit comme suit :

« ^{53.} En date du 11 février 2021, la déclaration de fiducie de ce fonds a été amendée afin d'ajouter des parts de Série *O* à ce fonds. »

- c) À la page 107, les 9^e et 13^e points vignettes sous la rubrique « **Conventions importantes** » sont supprimés et remplacés par les suivants:

- La déclaration de fiducie cadre (NBI-F) datée du 11 février 2021 relative aux Portefeuilles privés BNI;

- La convention cadre de gestion et de placement amendée et refondue entre Trust Banque Nationale inc. Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu et de croissance américain stratégique BNI, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 11 février 2021;
- d) À la page 109, le 42^e point vignette sous la rubrique « **Conventions importantes** » est supprimé et remplacé par le suivant:
- L'entente de services modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., datée du 11 février 2021.

Attestation du Fonds, du gestionnaire et du promoteur du Fonds

Le 11 février 2021

La présente Modification n° 4 datée du 11 février 2021, avec la notice annuelle datée du 14 mai 2020, modifiée par la modification no.1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020 et par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, et le prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020 et par la Modification n° 4 datée du 11 février 2021, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., en tant que gestionnaire et promoteur
et au nom du fiduciaire du Fonds

« *Eric-Olivier Savoie* »

Eric-Olivier Savoie
Président et chef de la direction

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds

« *Joe Nakhle* »

Joe Nakhle
Administrateur

« *The Giang Diep* »

The Giang Diep
Administrateur

Attestation du placeur principal du Fonds

Le 11 février 2021

À notre connaissance, la présente Modification n° 4 datée du 11 février 2021, avec la notice annuelle datée du 14 mai 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020 et par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020, et le prospectus simplifié daté du 14 mai 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 21 juillet 2020, par la modification n° 2 datée du 9 octobre 2020, par la modification n° 3 datée du 18 novembre 2020 et par la Modification n° 4 datée du 11 février 2021, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., à titre de placeur principal du Fonds

« *Eric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie

Président et chef de la direction